

Projet d'établissement du Village d'Enfants d'Amilly (45- Loiret)

Le Village d'Enfants est implanté sur la commune d'Amilly à cinq kilomètres environ de la gare SNCF de Montargis. Il est habilité depuis le 1er janvier 2003 et répond à une demande du Conseil Départemental de renforcer son dispositif d'accueil sur l'Est du département. D'une capacité autorisée de 44 places à l'ouverture, il est passé à 70 en 2019 et se décompose de la façon suivante :

- 48 places en Village d'Enfants
- 7 places en accueil familial
- 12 places en service autonomie
- 3 places pour l'accueil de 3 mineures enceintes ou avec bébés

Organisation interne

Le schéma départemental de cohésion sociale 2017-2021 vise dans notre champ d'action à créer les conditions d'un parcours plus fluide pour les usagers. Le schéma invite à raisonner en matière de parcours de vie et à faire émerger de nouvelles approches participatives où la volonté d'agir sur son destin est valorisée. Dans notre champ, cela nous invite à réfléchir sur les réponses à apporter, tant à l'égard des parents que des enfants et jeunes eux-mêmes.

Le schéma définit notamment cinq axes structurants de la politique départementale :

- Privilégier le choix de vie des personnes, particulièrement en priorisant le maintien à domicile
- Poser l'inclusion comme principe de l'action
- Mettre au cœur de l'action publique le projet de vie de la personne
- Réinvestir la prévention
- Redimensionner en termes quantitatifs l'offre médico-sociale, notamment par transformation.

En février 2018, les services du département ont présenté les évolutions structurelles attendues dans le cadre de ce schéma et l'état d'avancement sur le champ de la politique de l'enfance au niveau départemental.

L'une des idées force soutenues dans le nouveau schéma de cohésion sociale en matière de prise en charge est de prioriser l'accompagnement à domicile dans le milieu de vie ordinaire dans une logique d'inclusion et de proximité territoriale.

Dans cette transformation attendue de l'offre Loirétaine, le département réaffirme la place de notre association dans l'accueil des fratries, mais souhaite que nous élargissions notre intervention sur deux axes pour lesquels notre expérience et notre implantation sont des atouts majeurs.

- L'accueil de mineures enceintes ou jeunes mères sans problématique avérée de lien mère-enfant
- Le département nous invite à réfléchir à une offre en logement diffus pour des jeunes de 16 à 18 ans pour lesquels les perspectives de retour à domicile sont faibles voire inexistantes.
- Par ailleurs, nous sommes invités à faire part de nos réflexions sur la création d'un espace approprié parents/enfants, notamment dans le cadre de l'exercice de droits de visite libre.

Ces propositions s'inscrivent au moment où l'établissement achève le cycle Projet d'Etablissement 2014-2018 et viennent donc à point nommé nourrir les réflexions.

Le projet de la Fondation, décliné par l'établissement, repose sur une modalité très spécifique aux Villages d'Enfants d'accueil des enfants. Afin de nourrir et de modéliser la pratique, un document repère intitulé « Repère dans l'accueil de type familial » a été formalisé, de manière à servir de support à la réflexion éducative et la rendre conforme au projet de la Fondation.

Ce document identifie 7 caractéristiques spécifiques à cette modalité d'accueil ainsi que deux conditions de réussite. Ces éléments sont développés dans ce document repère, qui est remis à chaque éducateur. Des ateliers co-animés par le siège et l'équipe de direction permettent régulièrement de remettre ce sujet collectivement à l'ordre du jour.

Sept caractéristiques

- ➔ Porter le souci de l'enfant, prendre soin de lui
- ➔ Engagement professionnel et personnel
- ➔ Présence sur un temps long et permanent
- ➔ Gestion et partage du quotidien
- ➔ Vivre ensemble sous un même toit
- ➔ Accueil de frères et sœurs, en petit nombre
- ➔ Stabilité et attachement – Accueil dans la durée

Prise en charge spécifique

Pour autant, le Village d'Enfants reste particulièrement convaincu que la **reconnaissance de la place des parents** et que leur rôle dans l'éducation des enfants est un atout pour le bon déroulement de leur accueil et de leur évolution. En effet, il nous paraît important de les impliquer au maximum aux décisions qui jalonnent le quotidien de leurs enfants.

De même, l'**accueil de fratrie** est l'un des grands fondamentaux du projet de la Fondation. Dans ce sens, les fratries sont au maximum rassemblées au sein d'une même maison et cela leur permet ainsi, de pouvoir continuer à partager un même quotidien malgré le placement. Cependant, dans certaines situations la fratrie peut être un frein à l'évolution personnelle et le rassemblement sur un même pavillon peut s'avérer néfaste. De fait, le rassemblement familial n'a lieu seulement s'il est bénéfique pour le bien-être des enfants.

Le Village d'Enfants d'Amilly a cette spécificité de traiter le besoin des enfants en fonction de leur tranche d'âge :

- 0 à 6 ans : besoin du respect d'un rythme régulier et adapté, d'une continuité éducative, de protection et d'appartenance (se sentir protégé, aimé ...). La prise en charge éducative sera axée sur l'éveil des sens, le développement psychoaffectif et moteur, le langage, la communication et la socialisation.
- 7 à 10 ans : l'accent est plutôt mis sur le développement moteur et psychomoteur, le développement cognitif et le développement socio-affectif
- 11 à 14 ans : les dérapages se font sentir à cet âge, il est important de définir leur relation à l'adulte et de les faire prendre conscience de leur statut de collégien
- 14 ans et + : un travail est effectué sur l'autonomie, l'identification de leurs besoins, l'identification de leurs préoccupations et l'accompagnement de leur problématique adolescente.

Objectifs de développement 2019-2023

Pour rappel, le Village a ouvert en 2003 avec un projet d'établissement qui déclinait le fonctionnement du Village à l'ouverture. Pour faire face à l'accroissement de la capacité d'accueil, aux évolutions législatives, à l'évolution du public, l'organisation a mis en place de nombreux fonctionnements de manière empirique. Le bilan des années écoulées, l'étude du public admis ces dernières années et la projection sur cette évolution à 5 ans nous amènent à vous présenter nos chantiers à venir sous la forme de 4 fiches actions.

L'accompagnement des usagers

- La relation éducative
- La prise en compte de la santé de l'enfant
- L'accompagnement des apprentissages, un enjeu de réussite scolaire
- L'ouverture au monde et l'accès à la citoyenneté
- Développer un réseau, des outils communs garantissant l'accès aux dispositifs de droit commun pour les plus de 16 ans

Le projet d'accompagnement de la Qualité et de la Gestion des risques

- Qualité de la prise en charge
- Gestion des risques
- Développement durable

Le projet social

- Gestion des ressources humaines et SIRH
- Gestion des compétences
- Qualité de vie au travail et dialogue social

Le projet de gestion

- Gestion financière
- Système d'information et RGPD

